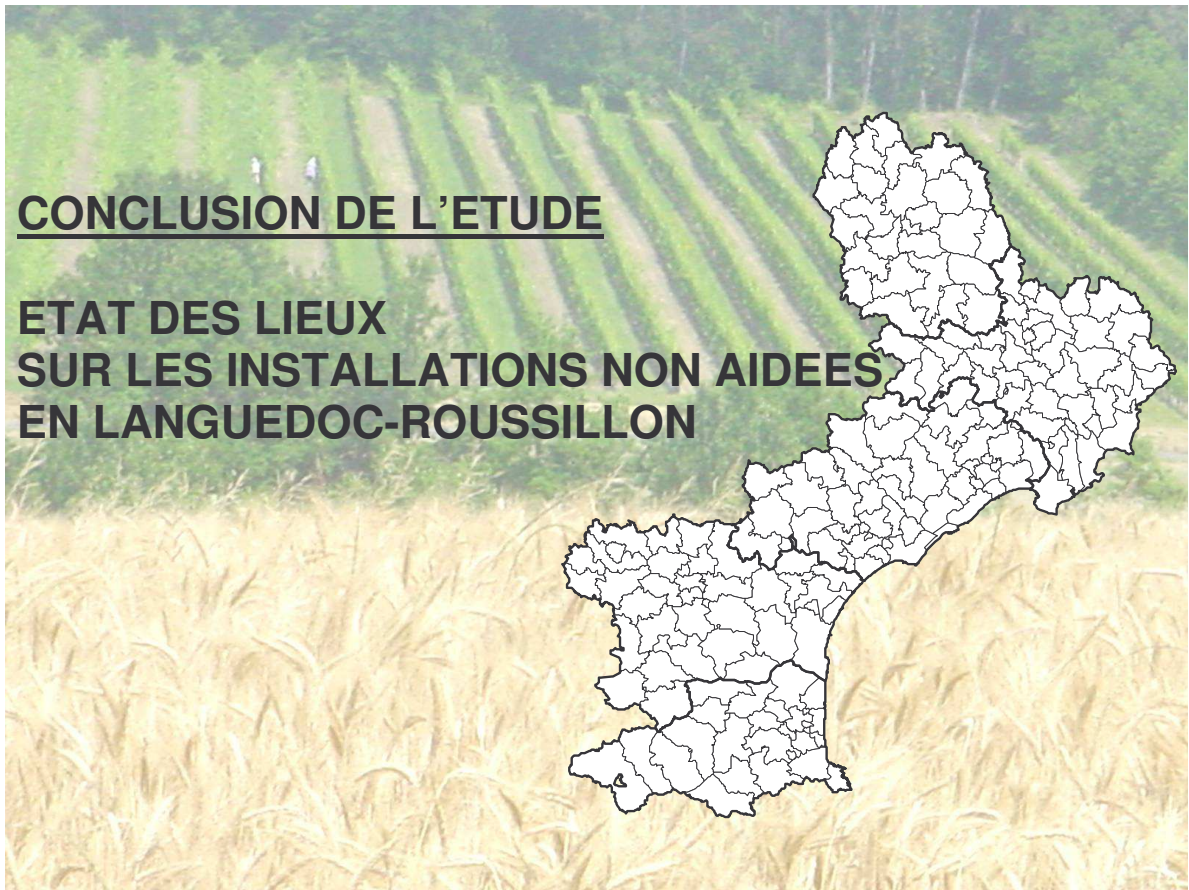




CLPA/ADASEA
Languedoc-Roussillon

CONCLUSION DE L'ETUDE

**ETAT DES LIEUX
SUR LES INSTALLATIONS NON AIDEES
EN LANGUEDOC-ROUSSILLON**



Mars 2008



INTRODUCTION

→ Contexte national

L'objectif politique d'encourager les installations de jeunes agriculteurs a été réaffirmé maintes fois comme prioritaire et représente un souci constant des organismes professionnels.

Au niveau national, en 2004 sur un total de 16 268 installations de chefs d'exploitations, 10 681 l'ont été sans les aides, soit près de 2/3. Le critère de l'âge (pas d'aides après 40 ans) explique en partie ce chiffre. Mais l'examen des installations de moins de 40 ans montre que 40 % d'entre elles s'effectuent sans les aides.

→ Objectifs de l'étude

Afin d'adapter au mieux les politiques publiques à ces porteurs de projet méconnus, la Profession soutenue par la Région a souhaité mettre en place une étude sur les personnes qui s'installent hors DJA en Languedoc Roussillon.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Quantifier et qualifier les installations non aidées
- Identifier les raisons qui ont conduit ces exploitants à s'installer sans les aides à l'installation
- Identifier leurs besoins techniques et financiers au moment de l'installation
- Proposer des axes de réflexion adaptés à ces porteurs de projet

L'étude porte sur l'ensemble des installations de chefs d'exploitations et de cotisants solidaires réalisées sans les aides de l'Etat entre 1996 et 2006 en Languedoc-Roussillon. Afin d'éviter de biaiser les résultats de l'étude, les personnes qui ont une activité au delà de la retraite (exploitants de plus de 60 ans à l'installation) ou qui ne participent pas aux travaux (membres de sociétés non exploitants et transferts entre époux) n'ont pas été pris en considération.

→ Les partenaires pour la réalisation de l'étude

L'étude sur les installations non aidées financée par le Conseil Régional et le Fond Social Européen a été menée par le CLPA (Comité de Liaison des Présidents d'ADASEA).

Un comité de pilotage composé des membres du Réseau Régional à l'Installation et de membres de la MSA a été réuni aux phases clés de l'étude afin d'assurer le suivi du déroulement de l'étude.

La MSA et le CNASEA ont fourni l'ensemble des données statistiques concernant les installations de 1996 à 2006.

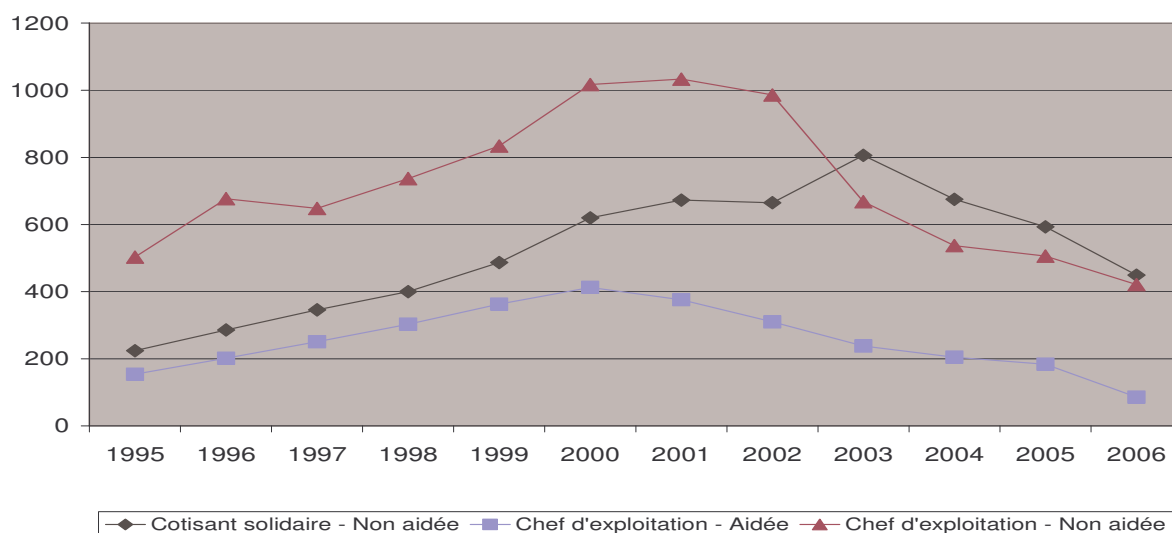
La réalisation du travail terrain été réalisée par les ADASEA (Association départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricole).

L'analyse statistique des données et la rédaction du compte-rendu ont été réalisées par le CLPA.

I. RESULTATS GENERAUX

Le croisement des fichiers MSA et CNASEA a permis de créer une base de données regroupant les principales caractéristiques des installations aidées et non aidées en Languedoc Roussillon entre 1996 et 2006. Les résultats présentés ci-dessous proviennent de l'analyse de cette base de données.

I.1 ANALYSE QUANTITATIVE DES INSTALLATIONS AIDEES ET NON AIDEES DE 1995 A 2006 EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



Evolution du nombre d'installations aidées et non aidées de 1995 à 2006 en Languedoc-Roussillon

Depuis 2000, le nombre d'installations en Languedoc-Roussillon, qu'elles soient aidées ou non, ne cesse de décroître. Cette tendance, identique à la tendance nationale, est observée dans chaque département du Languedoc-Roussillon.

Par rapport au niveau national, le Languedoc-Roussillon se caractérise par un taux d'installations non aidées des chefs d'exploitation plus important : 69% des chefs d'exploitations se sont installés sans les aides entre 1996 et 2006. Cette part se réduit à 54% si on ne considère que les chefs d'exploitation de moins de 40 ans. La Lozère, en raison de la prédominance des exploitations à orientation animale, se distingue avec 45,5% d'installations non aidées parmi les chefs d'exploitations et 32% si on s'attache aux chefs d'exploitations de moins de 40 ans.

L'évolution du ratio installations aidées et non aidées pour les chefs d'exploitation est stable dans le temps. La crise agricole que subit le Languedoc-Roussillon ne semble pas influencer les chefs d'exploitation à demander ou non la DJA lors de leur installation.

Les installations en tant que cotisants solidaires représentent 43,4% des installations en Languedoc-Roussillon entre 1996 et 2006. Elles sont en proportion à peu près équivalentes dans chaque département à l'exception de la Lozère où elles représentent seulement 23,8% des installations sur la période 1996 et 2006.

Depuis 1996, la proportion d'installations en tant que cotisant solidaire est en constante augmentation.

I.2 CARACTERISTIQUES GENERALES DES CHEFS D'EXPLOITATION S'INSTALLANT SANS LES AIDES DE L'ÉTAT.

→ L'âge moyen des chefs d'exploitation installés hors DJA

En Languedoc-Roussillon, 56% des chefs d'exploitations installés sans les aides ont moins de 40 ans.

→ D'avantage de femmes chefs d'exploitation chez les 'non aidés'

La place des femmes chefs d'exploitation y est plus importante : 31% contre 21% pour les installations aidées.

→ D'avantage d'installations à titre secondaire

81% des installations non aidées des chefs d'exploitation se font à titre principal contre 97% pour les chefs d'exploitation installés avec les aides de l'Etat.

→ Une orientation plus souvent végétale

Les chefs d'exploitations installés sans les aides s'orientent plus vers des cultures végétales : le taux d'installations hors DJA est plus élevé dans les secteurs du maraîchage (82% d'installations non aidées) et de l'arboriculture (81% d'installations non aidées).

A contrario, les demandes de DJA pour les installations en élevage (50% d'installations avec DJA) sont bien plus élevées que dans les autres secteurs.

→ Des Surfaces Agricoles Utiles Pondérées (SAUP) plus faibles

Les exploitations des chefs d'exploitations installés sans DJA ont une moyenne de 63 Ha de SAUP contre 73Ha pour les chefs d'exploitations installés avec les aides

Les chefs d'exploitation de moins de 40 ans représentent plus de la moitié des chefs d'exploitation installés sans les aides de l'Etat. Cette population répondant à la condition d'âge imposé par la DJA, il convient de s'interroger sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas bénéficiés des aides de l'Etat : En connaissaient ils l'existence ? Ont-ils fait les démarches pour les obtenir ? Et si non, pourquoi ? Quelles sont les principales causes de leur non éligibilité ...

Les chefs d'exploitation installés à plus de 40 ans représentent environ un tiers de l'ensemble des installations de chefs d'exploitation en Languedoc-Roussillon. Cette population de chefs d'exploitation est exclue du système des aides de l'Etat sur le critère de l'âge. Les enquêtes menées auprès des chefs d'exploitation installés à plus de 40 ans doivent nous permettre de déterminer si ces installations contribuent au renouveau agricole.

La forte variabilité du taux d'installations aidées selon la culture montre que l'orientation technico-économique est un facteur déterminant pour la demande ou non de la DJA. Il convient donc de se demander si certains chefs d'exploitation ne renoncent pas à la DJA en raison d'un niveau d'aide jugé insuffisamment attractif.

I.3 CARACTERISTIQUES GENERALES DES COTISANTS SOLIDAIRES

→¹ **L'âge moyen des cotisants solidaires**

Malgré une population de cotisants solidaires vieillissante (proportion de cotisants solidaires installés à plus de 55ans en augmentation), il est à noter que le nombre d'installations de jeunes cotisants a augmenté entre 1996 et 2006.

→¹ **Une proportion importante de femmes**

Les femmes représentent 43% des cotisants solidaires installés depuis 10 ans en Languedoc Roussillon.

→¹ **Une orientation plus souvent végétale**

Les cotisants solidaires s'orientent moins vers les activités d'élevage que les chefs d'exploitation. Ces différences sont particulièrement marquées en Lozère où les cotisants solidaires sont affiliés pour 18% à des activités d'élevage bovin contre 43 % pour les chefs d'exploitation.

Le nombre d'installations en tant que cotisants solidaires en Languedoc-Roussillon est de plus en plus important. Les installations de jeunes cotisants représentent environ un tiers de ces installations. Il est également à noter que 7% des chefs d'exploitation installés entre 1996 et 2006 sont passés par la case 'cotisant solidaire'.

Les enquêtes menées dans le cadre de cette étude doivent nous permettre de définir les différents profils de cotisants solidaires, quels sont leurs projets, quelle est la viabilité de leurs installations... L'installation en tant que cotisant solidaire est-elle un premier pas vers une installation en tant que chef d'exploitation ?

II. RESULTATS DES ENQUETES

204 enquêtes ont été réalisées dans le cadre de l'étude sur les installations non aidées en Languedoc-Roussillon. Le questionnaire comprenait 252 questions. La durée moyenne des entretiens était de 1h30. Les thèmes abordés étaient les suivants : profil de l'exploitant, le parcours à l'installation et caractéristiques de l'exploitation.

II.1 LES CHEFS D'EXPLOITATION

II.1.1 Profil des chefs d'exploitation installés hors DJA

→¹ **Des origines locales et agricoles**

Tout d'abord, les chefs d'exploitations installés hors DJA sont à 75% originaires du territoire où ils s'installent ou d'un département limitrophe. Par ailleurs, les deux tiers de ces installations sont réalisés dans le cadre familial.

Il est à noter que les néo-ruraux ne représentent que 12% des personnes interrogées.

→¹ **Des chefs d'exploitation formés mais pas toujours dans le secteur agricole**

63% des chefs d'exploitation installés sans les aides de l'Etat n'ont pas de formation agricole. Ils ne pouvaient, de ce fait, prétendre en l'état à la DJA.

Cependant, ce faible taux de formation agricole cache une autre réalité : 82% des chefs d'exploitation 'non aidés' ont un réel bagage de formations mais qui ne concerne pas toujours le secteur agricole.

→¹ **Les chefs d'exploitation installés hors DJA ont en général eu de longues expériences professionnelles avant leur installation.**

86% des chefs d'exploitation installés hors DJA ont déjà eu une expérience professionnelle avant leur installation. Cette expérience est en général longue : 45% des chefs d'exploitation (35% chez les moins de 40 ans) ont travaillé plus de 10 ans avant leur installation.

Cependant, il est à noter que cette expérience ne concerne le secteur agricole que pour 47% d'entre eux.

II.1.2 Les besoins des chefs d'exploitation installés hors DJA

→¹ **Les chefs d'exploitation de moins de 40 ans et les aides de l'Etat.**

Les chefs d'exploitation installés à moins de 40 ans peuvent prétendre aux aides de l'Etat.

Il est donc intéressant, plus que les différents profils existants chez les jeunes chefs d'exploitation, d'analyser les raisons pour lesquelles ces derniers n'ont pas demandé ou obtenu la DJA.

L'analyse des enquêtes a permis de dégager six profils de chefs d'exploitation de moins de 40 ans qui n'ont pas demandé les aides de l'Etat :

22% - NON CONNAISSANCE DE LA DJA
Ces personnes, en marge des circuits d'informations classiques, n'ont pas de formations agricoles. Ils ont, de plus, été très peu en contact avec les Organismes Professionnels Agricoles, hormis la MSA.
40% - FORMATIONS INSUFFISANTES
L'absence de formation agricole est le critère mis en avant pour la non demande de la DJA. Concernant les possibilités de mise aux conditions d'éligibilité, les chefs d'exploitation mettent bien souvent en avant les contraintes en temps imposées par le parcours à l'installation (longueur de la formation, stage 6 mois, stage 40 heures)
20% - REFUS DE S'ENGAGER DANS LE SYSTEME DE LA DJA
On retrouve dans cette catégorie : les pluriactifs, les personnes dont le projet ne nécessitent pas d'aides particulières (faible investissement), les personnes dont le projet de petite envergure ne leur permet pas d'atteindre les conditions d'éligibilités (non atteinte de la demie SMI, revenu insuffisant...) Dans la plupart de ces cas, les contraintes liées à ces aides (engagement sur 10 ans, Assujettissement à la TVA...) leurs apparaissent comme trop importantes ou non adaptées à leur projet.
6% - PROBLEME DE REVENU
Trop faible : 4% ; Trop élevé : 2%
4% - LIMITE D'AGE
Ces personnes n'ont pas pu accéder aux aides de l'Etat car ils étaient à la limite de l'âge nécessaire pour prétendre à la DJA.
8% - EN COURS DE MISE AUX CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Les démarches entreprises concernent l'acquisition du diplôme Typologie des raisons pour lesquelles les chefs d'exploitation de moins de 40 ans n'ont pas eu accès à la DJA

→¹ **Quels profils pour les chefs d'exploitation de plus de 40 ans ?**

Le système des aides de l'Etat n'étant pas applicable au plus de 40 ans, l'analyse des enquêtes réalisées auprès des chefs d'exploitation de plus de 40 ans doit nous permettre de déterminer dans quelle proportion ces installations contribuent au renouveau agricole et d'identifier les besoins en accompagnement de ces porteurs de projet.

L'analyse des résultats de ces enquêtes permet de distinguer trois profils différents :

36%
Installation suite à une succession pour : - Conserver le patrimoine familial. - Cotiser pour la retraite

33%
Concrétisation d'un projet professionnel dans le cadre d'une reprise d'exploitation familiale

31%
Création d'une exploitation ou Reprise de l'exploitation d'un tiers

Profil des chefs d'exploitation de plus de 40 ans installés hors DJA

Les deux tiers des installations non aidées chez les chefs d'exploitation de plus de 40 ans correspondent à de réels projets professionnels agricoles. Ces installations sont réalisées majoritairement entre 41 et 50 ans.

→¹ **Les créations d'exploitation ou la reprise de l'exploitation d'un tiers (31%)**

Ces installations correspondent dans 70% des cas à une reconversion professionnelle. Les autres installations sont dues à des opportunités foncières. On retrouve chez ces chefs d'exploitations une proportion bien plus importante de productions atypiques (lapins, équins...) Deux tiers d'entre eux réalisent de la vente directe aux consommateurs.

→¹ **Des projets professionnels dans le cadre de reprises d'exploitation familial (33%)**

Motivée par la tradition familiale et le désir d'indépendance, ces chefs d'exploitation exercent les activités traditionnelles de leur département.

II.1.3 Les caractéristiques des exploitations et leur devenir

→¹ **L'acquisition de l'exploitation**

Un tiers des installations correspondent à des créations d'exploitation ou à des reprises d'exploitation provenant d'un tiers. Les deux tiers restants sont des reprises familiales ou des intégrations dans une société familiale.

L'investissement moyen pour les installations réalisées hors DJA est de 55 000€.

→¹ **Des petites exploitations individuelles**

70% des installations considérées dans le cadre de nos enquêtes sont des installations individuelles. Dans 57% des cas, le chef d'exploitation est la seule personne à travailler de manière permanente sur son exploitation.

→ De faibles revenus déclarés

Les chefs d'exploitation installés sans les aides déclarent des revenus agricoles très bas. 54% des chefs d'exploitation interrogés déclarent un revenu inférieur à un demi SMIC.

Pour compléter ces faibles revenus, un tiers des exploitants exerce une autre activité (pluriactif) et 50% des personnes interrogées ont un autre membre de la famille qui travaille à l'extérieur.

→ Le devenir de ces exploitations

85% des chefs d'exploitation interrogés souhaitent poursuivre leur activité agricole. Parmi eux, 37% souhaitent apporter des modifications à leur exploitation (agrandissement foncier, changement de production, Développement d'activité de transformation ou en lien avec l'agriculture)

II.2 LES COTISANTS SOLIDAIRES

II.2.1 Profil des cotisants solidaires

Les résultats des enquêtes montrent peu de différences entre les caractéristiques des cotisants solidaires et celles des chefs d'exploitation :

- les origines locales de ces derniers sont plus marquées que celles des chefs d'exploitation ; En revanche, aucune différence sur les origines agricoles des cotisants solidaires n'a pu être mis en évidence.
- le niveau de formation agricole (24%) est plus faible que celui des chefs d'exploitation, il est compensé par un taux de formation non agricole plus élevé.
- les cotisants solidaires comme les chefs d'exploitation ont majoritairement eu de longues expériences professionnelles avant leur installation.

Au-delà de ces caractéristiques générales, L'étude nous permet de dégager trois profils différents chez les cotisants solidaires enquêtés :

60%
Installation patrimoniale

22%
Reconversions professionnelles ou d'installations suite à la perte d'emploi.

18%
Installation progressive

Profil des cotisants solidaires enquêtés

II.2.2 Une majorité d'installations à but patrimonial

Dans le cadre de notre étude, 60% des installations étaient réalisées pour maintenir un patrimoine familial, dans le but d'avoir une activité de loisirs le week-end ou encore dans le but de cotiser pour la retraite... Il ne s'agit en aucun cas d'installations professionnelles.

II.2.3 40% de projets agricoles professionnels

→ Les cotisants solidaires installés dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou suite à la perte de leur emploi

Ces cotisants solidaires recherchent une valorisation maximale de leur production. Ils développent des activités de transformation et privilégient les circuits courts pour la commercialisation de leurs productions.

→ Les installations progressives

Ces cotisants solidaires ont un profil proche de celui des chefs d'exploitation traditionnels. Ils vont préférer la vente à la coopérative plutôt que la vente directe et réalisent moins de transformation.

→ Le devenir de ces exploitations

Ces cotisants solidaires sont majoritairement des jeunes installés.

Confrontés à des problèmes économiques (Plus de la moitié déclarent moins d'un de 500€ de revenu agricole mensuel), ils souhaitent pour plus de la moitié agrandir leur exploitation.

Ils sont plus d'un tiers à être devenus chefs d'exploitation suite à leur installation en tant que cotisant solidaire

Pour eux, le statut de cotisant solidaire est un premier pas vers une installation en tant que chef d'exploitation dans la mesure où leur situation économique le permet.

L'étude 'Etat des lieux des installations non aidées en Languedoc-Roussillon' financée par le Conseil Régional et le Fond Social Européen a été réalisée par le CLPA à partir de :

- la base de données fournie par la MSA et le CNASEA récapitulant les installations agricoles réalisées avec et sans les aides de l'Etat et entre 1996 et 2006 en Languedoc-Roussillon.
- des enquêtes réalisées par les ADASEA auprès de 204 chefs d'exploitation et cotisants solidaires.

L'étude ne prend pas en considération les transferts entre époux qui ne correspondent pas à de réelles installations.

Les chefs d'exploitation

Originaire à 75% du territoire où ils s'installent, ils ont pour 88% d'entre eux des origines agricoles. Les deux tiers de ces installations se font dans le cadre familial. Les femmes sont plus nombreuses chez les chefs d'exploitation non aidés. Ces agriculteurs ont fait le choix des productions majoritaires de la région.

Au-delà du profil de ces chefs d'exploitation, l'analyse des résultats des enquêtes a permis de mettre en évidence les raisons de l'exclusion des aides de l'Etat.

- 54% des chefs d'exploitation remplissant les conditions d'âge se sont installés sans la Dotation Jeune Agriculteur. La principale raison d'exclusion évoquée est le niveau insuffisant de formation agricole. Il est à noter également qu'un cinquième des chefs d'exploitation de moins de quarante ans interrogés ne connaissaient pas le système des aides de l'Etat.

- Parmi les installations de chefs d'exploitation de plus de 40 ans, de réels projets professionnels ont été identifiées. Majoritairement âgés entre 41 et 50 ans, ces chefs d'exploitation ne pouvaient pas prétendre aux aides de l'Etat en raison des conditions d'âge imposées par la DJA. Un appui technique et financier serait le bienvenu chez ces porteurs de projet.

Les cotisants solidaires

Les installations en tant que cotisants solidaires représentent 43% des installations en Languedoc-Roussillon. En dix ans, le nombre d'installations en tant que cotisant solidaire a considérablement augmenté.

Si les enquêtes ont montré que la majorité des cotisants solidaires s'étaient installés dans un but patrimonial, elles ont permis d'identifier 40% d'installations liées à de réels projets professionnels. Parmi ces porteurs de projets deux profils se distinguent : les reconversions professionnelles et les cotisants solidaires au profil plus proche de celui des chefs d'exploitation. Dans ces cas, l'installation en tant que cotisant solidaire est un premier pas vers une installation en tant que chef d'exploitation.

Quelle viabilité pour ces exploitations ?

Les résultats économiques affichés par les chefs d'exploitation et les cotisants solidaires sont faibles. Pour compenser, ils sont pluriactifs et bénéficient bien souvent des revenus d'autres membres de la famille.

Si seul 52% des chefs d'exploitation interrogés pensent que leur exploitation est viable économiquement, ils sont malgré tout 85% à vouloir persévérer en maintenant la situation actuelle ou en faisant évoluer leur exploitation. Côté cotisant solidaire, un tiers de porteurs de projet identifié sont devenus chefs d'exploitation. Les autres souhaitent pour la plupart faire évoluer leur exploitation.

Il convient donc de se demander si un appui technique et financier ne permettrait pas à certains de ces porteurs de projet de conforter économiquement leurs exploitations.

Dans tous les cas, ces installations fragiles économiquement doivent-elles être soutenues afin de favoriser l'entretien de l'environnement, l'aménagement du territoire et la création d'emploi dans la ruralité ?